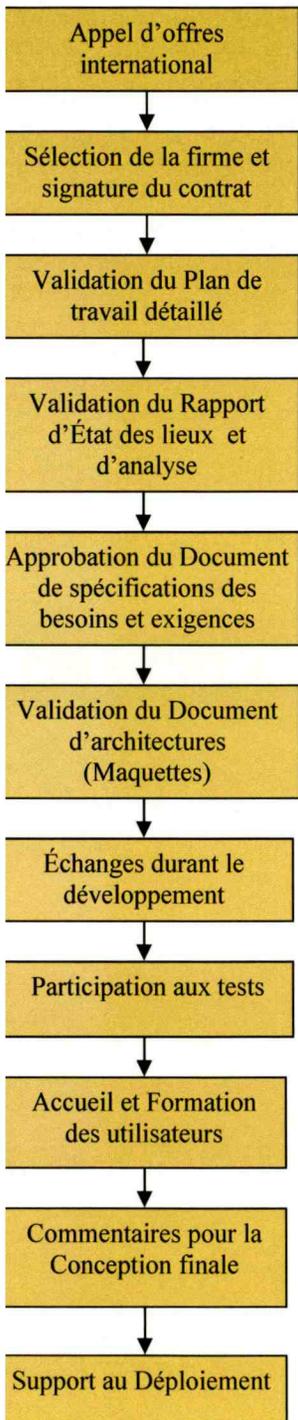


## Les grandes étapes du projet vues par la CNMP



Le mandat confié à GENINOV intègre les deux volets suivants :

1. Conception et réalisation d'une base de données orientée Web/Client-serveur du système d'information et de gestion des marchés publics (SIGMP) dédiée à la CNMP, aux acteurs de la commande publique et au public;

2. Conception et mise en place d'un site Web pourvu de fonctionnalités diverses et utilisable comme interface donnant accès à la base de données.

Parmi les caractéristiques essentielles attendues du SIGMP, mentionnons: le support des concepts de marchés publics définis au niveau du modèle de données, la transparence du partage des données entre différents utilisateurs, la confidentialité et la sécurité des données, le respect des règles de cohérence définies sur les données, le support de différents langages d'accès selon le profil de l'utilisateur, la résistance aux pannes, une capacité de stockage élevée, la capacité de répondre à des requêtes avec un niveau de performance adaptée, des facilités pour la gestion des données.

GENINOV a développé une approche participative pour tenir informés les responsables de la CNMP de l'évolution du projet et obtenir leur rétroaction sur les étapes critiques. Cette approche a été très appréciée par l'équipe de la CNMP qui a pu émettre des commentaires utiles tout au long du développement pour l'amélioration du produit final, évitant ainsi des surprises de dernière minute.

[www.cnmp.gouv.ht](http://www.cnmp.gouv.ht)

Réalisé par :



Téléphone : 509-2946-2929 (Haïti)  
514-374-2999 (Canada)

Financement: Banque Mondiale



République d'Haïti

**CNMP**

Commission Nationale des Marchés Publics

La transparence dans la passation des marchés publics, un pas vers une culture de bonne gouvernance économique

## Lancement du nouveau site Web et du système d'information et de gestion des marchés publics de la CNMP

[www.cnmp.gouv.ht](http://www.cnmp.gouv.ht)

*La CNMP se modernise avec un système d'information interactif pour la passation et l'exécution des marchés publics.*

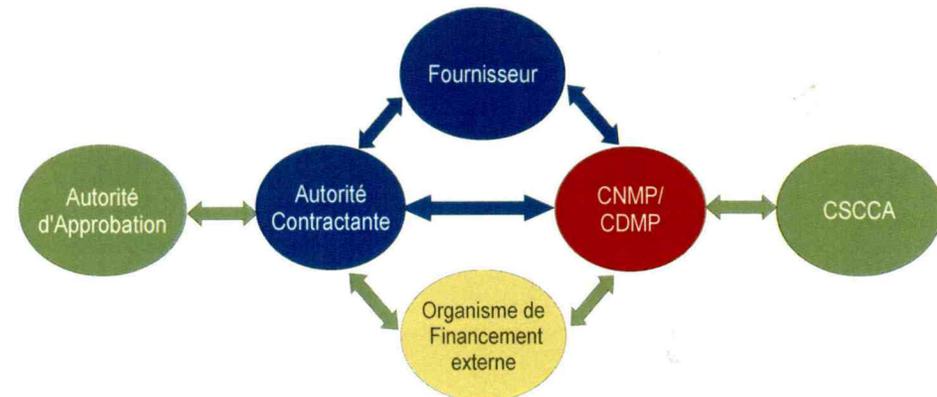
*Rejoignez-la en vous inscrivant comme fournisseur pour avoir accès à un grand nombre d'informations utiles sur les marchés publics.*

### Rappel sur la Mission de la CNMP

Assurer la régulation et le contrôle du système de passation des marchés publics en vue de :

- garantir à toutes les personnes physiques et morales, l'égalité d'accès à la commande publique, et l'égalité de traitement de leurs dossiers de soumission;
- maximiser les bénéfices tirés des dépenses publiques par la mise en concurrence des entrepreneurs de façon à optimiser l'utilisation des deniers publics en vue de l'acquisition, au profit de la population, des travaux, des biens et des services, aux plus bas coûts pour la société.

En plus de son travail de coordination, de contrôle et de suivi des activités relatives à la passation des marchés publics selon les normes et procédures établies, la CNMP se concentre depuis quelques temps, sur la modernisation du système de passation des marchés publics. Le nouveau système d'information de la CNMP, réalisé par le Groupe GENINOV, est la preuve évidente de ce souci de modernisation.



Les acteurs des marchés publics

# NOUVEAU SYSTÈME D'INFORMATION ET DE GESTION DES MARCHÉS PUBLICS (SIGMP) DE LA CNMP

Le système d'Information et de Gestion des Marchés Publics (SIGMP), développé par la firme GENINOV, est une application Web, sous forme de site Internet/intranet, qui permet aux différents utilisateurs, concernés par le système, d'effectuer des tâches telles que : la publication en ligne des avis de marché, la consultation des dossiers d'appels d'offres, le téléchargement des dossiers du système, etc. Il permet aussi de contrôler le flot d'informations générées par le processus de passation des marchés publics en ligne.

En voici quelques-unes des fonctionnalités pour les principaux intervenants!

## Administrateur/Agent CNMP

L'administrateur ou l'agent de la CNMP est l'utilisateur qui contrôle le système. À ce titre, il peut :

- Créer, modifier ou supprimer un utilisateur, et activer ou désactiver son accès au SI;
- Enregistrer ou valider l'enregistrement d'un Fournisseur, et effectuer son inscription/désinscription sur la Liste noire;
- Contrôler les dénonciations anonymes et faire le suivi des différends et des litiges;
- Gérer et publier sur le site Web de la CNMP les plans prévisionnels annuels de passation de marchés publics ainsi que les rapports trimestriels en provenance des autorités contractantes (AC);
- Gérer toutes les activités relatives aux marchés publics;
- Publier les DAOs ayant reçu l'avis conforme de la CNMP;
- Maintenir le Journal des Marchés Publics (JMP);
- Gérer le contenu du système.

## Autorités contractantes

Les autorités contractantes sont les principaux acteurs du système de passation de marchés. Elles occupent une place importante dans le système par le biais des commissions ministérielles ou spécialisées qui peuvent :

- Consulter la BD des Fournisseurs inscrits dans le système;
- Mettre à jour leurs informations pour les rendre disponibles aux utilisateurs;
- Soumettre à la CNMP les différents avis de marchés ainsi que les dossiers d'Appel d'Offres;
- Soumettre un dossier de plainte et suivre le différend ou le litige géré par le Comité de Règlement des Différends (CRD);
- Créer les rapports trimestriels ainsi que les plans prévisionnels annuels de passation de marchés publics;
- Échanger avec la CNMP sur le forum privé.

## Fournisseurs

Pour avoir accès à de l'information privilégiée les fournisseurs doivent s'enregistrer dans la base de données du système. En effet, ils peuvent :

- S'enregistrer dans le système et mettre à jour ses informations;
- Télécharger les DAOs;
- Soumettre un dossier de plainte au Comité de Règlement des Différends (CRD) et en faire le suivi.

## Visiteurs

Le grand public ou tout visiteur s'informe et agit aussi comme chien de garde pour supporter la mission de la CNMP dans la transparence du processus. Ils peuvent :

- Consulter les rubriques publiques du site Web;
- Consulter le JMP et la Liste Noire ainsi que les plans de passations et les rapports trimestriels;
- Soumettre une dénonciation anonyme et suivre son état.

